Sensibilisation des usagers à la sécurité des personnels travaillant sur les routes

Le mardi 2 juillet 2013 à 14h30 Autoroute A6 Villabé

Sens province Paris Chantier de rénovation des chaussées en béton



PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 1^{er} juillet 2013

INVITATION PRESSE

Sensibilisation des usagers à la sécurité des personnels travaillant sur les routes

Au service de la sécurité et du confort des usagers, les « hommes en orange » sont exposés aux risques que les conducteurs, souvent incivils, suscitent par manque de prudence ou de vigilance, parfois par irrespect délibéré de la réglementation.

Ne pas respecter les règles de sécurité provoque bien souvent des accidents matériels, parfois des accidents corporels dont l'issue peut être dramatique.

En 2012, cinq accidents impliquant des usagers ont eu lieu blessant 8 agents de la direction des routes Île-de-France (DiRIF). Ces accidents sont souvent provoqués par une vitesse trop élevée.

Le 6 juin dernier, un agent est décédé suite à un accident survenu sur un chantier, du fait de l'incursion accidentelle d'un camion PL dans le balisage protégeant le chantier.

Dans le cadre de la semaine de sensibilisation des usagers à la sécurité des personnels travaillant sur les routes, et afin d'inciter les conducteurs à la prudence :

Monsieur Michel FUZEAU, Préfet de l'Essonne, se rendra sur un point de contrôle :

Le mardi 2 juillet à 14h30 Sur l'autoroute A6 Villabé Sens province Paris Chantier de rénovation des chaussées en béton

A cette occasion, il effectuera une présentation des programmes radars dans le département

Merci de vous faire accréditer auprès du Bureau de la communication interministérielle

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle:
- □ 01 69 91 90 54 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 courriel <u>nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr</u>
- Marie-José DACHÉ, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :
- . 01 69 91 90 37 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr

Les radars en Essonne Juillet 2013

La vitesse est facteur aggravant des accidents. Qu'il s'agisse de vitesse inadaptée ou de non respect de la vitesse réglementaire, elle est la cause principale de près de 20% des accidents mortels de 2012

Le nombre des infractions constatées pour 2012 est en baisse de 3,6% (512 370 dépassements de vitesse en 2012 contre 531 262 en 2011).

Le pourcentage des infractions pour les petits dépassements est stable par rapport à ceux liés à des dépassements supérieurs à 20km/h de la vitesse réglementaire. Les dépassements inférieurs à 20km/h de la vitesse réglementaire représentent 95% des infractions relevées en 2012 et en 2011.

I. le nombre et le type de radars fixes au 1/07/2013

Le département de l'Essonne possède 3 types de radars au <u>1er/07/2013</u> :

- 28 radars fixes non discriminants;
- 3 radars fixes discriminants;
- 13 radars feux-rouges.

Les radars fixes non discriminants contrôlent pour tous les véhicules, la vitesse instantanée sur les zones les plus accidentogènes avec pour effet de faire baisser les vitesses pratiquées.

Les radars discriminants permettent de différencier les véhicules légers et les PL (sur des voies possédant des limitations de vitesse distinctes entre VL et PL). Ils sont destinés aux axes où le trafic est important avec notamment des trafics poids-lourds élevés, et où le respect des vitesses de chaque catégorie constitue un enjeu de sécurité routière.

Les radars feux-rouges permettent de contrôler et relever les infractions de franchissement de feu-rouge aux carrefours. Ils permettent de sécuriser les centres urbains denses, et de protéger les usagers les plus vulnérables.

En Essonne, ils sont situés notamment dans les villes de Linas, les Ulis, Brunoy, Longjumeau, Corbeil-Essonnes, Bièvres; St Geneviève des Bois.

Les radars "zones vitesse moyenne" dit encore **radars tronçon** permettent de déterminer la vitesse sur un tronçon de voie. L'objectif du contrôle de vitesse moyenne est d'étendre la zone d'influence du contrôle et d'inciter les usagers à adopter une conduite responsable en respectant les vitesses autorisées sur la totalité du trajet. Aucun radar de ce type n'est encore en service en Essonne.

Les critères d'implantation de ces nouveaux radars sont les suivants :

- leur installation doit privilégier les sections présentant un enjeu important de sécurité routière comme les tunnels, les ouvrages d'art et les sections de route ou l'installation d'autres dispositifs s'avère soit inadaptée soit empêchée par des contraintes techniques ;
- les sites retenus doivent répondre à certaines contraintes (telles: longueur de 1 à 20km maximum, pas de changement de limitation de vitesse sur la section retenue, ligne droite de 40 m à partir de chaque point de contrôle dans le sens contrôle, pas de péages et d'obstacles gênants les équipements de prise de vue....)

Les forces de l'ordre de l'Essonne (CASIF-CRS) possèdent depuis le mois de mars dernier un **radar mobile** installé dans une voiture banalisée (comme 18 autres départements en France).

Ce radar n'est pas signalé et induit, pour les usagers, une nouvelle possibilité d'être contrôlé, afin de les inciter à respecter en permanence les limitations de vitesse.

Au mois de mai 2013, ce nouveau radar a enregistré 1 159 infractions liées à des dépassements de vitesse sur les routes de l'Essonne.

II. La programmation des radars et les implantations à venir

La programmation

La programmation de nouveaux équipements est le produit d'une concertation entre les services de la Préfecture, les forces de l'ordre, les gestionnaires de voirie et la DDT/STSR (gestionnaire des radars de l'Essonne).

Le choix d'implantation résulte de l'étude des zones accidentogènes, de la vitesse élevée relevée par les forces de l'ordre et de l'examen de la faisabilité technique des implantations.

Ce type d'études donne une valeur importante aux accidents mortels ou graves relevés.

• Les nouvelles implantations à venir :

A l'issue de la programmation 2013, le département de l'Essonne va se voir équipé de nouveaux radars, au début du 2ième semestre.

La DSCR a en effet validé l'implantation de :

- 1 nouveau radar discriminant sur l'A10 à Champlan
- 1 radar tronçon sur la RD 19 à la Norville (sens RN 20 vers RN 104)
- 1 radar fixe non discriminant sur la RN 20 à St Germain les Arpajon.

Ces radars seront très prochainement en fonctionnement.

De plus, 1 radar tronçon découlant de la programmation 2012 et qui n'avait pas pu être implanté va être lui aussi mis en production prochainement sur la RN104 entre Linas et Marcoussis (dans les deux sens de circulation). Il permettra de mesurer la vitesse sur un tronçon d'environ 4 km.



PRÉFET DE L'ESSONNE

Direction des routes lle-de-France (DiRIF)





DOSSIER DE PRESSE

Sensibilisation des usagers à la sécurité aux abords des chantiers

Pour lui le Danger, c'est vous!

Opération contrôle de vitesse

Autoroute A6 Villabé
Sens province Paris
Chantier de rénovation des chaussées en béton

Mardi 02 juillet de 10h à 17h



Nathalie Rousselet Téléphone : 01 69 91 90 54

Marie-José Daché Téléphone : 01 69 91 90 37 Catherine Truffault Téléphone : 01 46 76 88 08

Henri Radipaly

Téléphone: 01 46 76 88 25

Contexte

Pour garantir usagers aux meilleures conditions de circulation, la direction des routes Île-de-France (DRIEA/DIRIF), gère, entretient, exploite et modernise le réseau routier national non concédé en Île-de-France. sécurité Pour garantir la intervenants et des usagers pendant travaux d'entretien et de les modernisation régulièrement réalisés, la circulation est réglementées par des dispositions temporaires (réduction de la largeur des voies, vitesse maximale



autorisée, interdiction de doubler, basculement de circulation d'une chaussée sur l'autre, fermeture de sens de circulation avec déviation).

La communication est aussi complète et précoce que possible, pour que les usagers puissent adapter leurs comportements et leurs choix d'itinéraires de déplacement. Quand les travaux sont programmés, la presse est mobilisée. Le site internet SYTADIN fournit les informations tant sur les chantiers prévus à l'avance que sur les interventions imprévues pour un incident ou sur accident. Les panneaux à messages variables annoncent en temps réel, à l'usager les évènements qu'il va rencontrer. Les matériels et engins de signalisation et de balisage sont équipés de dispositifs lumineux toujours plus sophistiqués.

Trop, c'est trop!



POUR LUI, LE DANGER C'EST VOUS!

Les risques encourus par les intervenants sur les routes et autoroutes, notamment aux abords des chantiers, persistent à un niveau toujours trop élevé.

Le 06 juin 2013, un poids lourd a percuté le fourgon de la direction des routes Île-de-France qui neutralisait la voie de droite de la Francilienne au droit de Fontenay-en-Parisis, pour des travaux d'entretien de

la route. Le fourgon a été projeté contre **un technicien supérieur de DiRIF** qui pilotait le chantier. Il **est décédé. Il avait 34 ans**. Il laisse un orphelin de 18 mois. Deux agents de la DiRIF ont également été blessés lors de cet accident.

En 2012, un technicien de la direction des routes Atlantique a été fauché par un poids-lourd sur la rocade de Bordeaux, quand il remontait dans son véhicule stationné en bande d'arrêt d'urgence, après intervention sur des équipements de la route.

En 2011, un agent de la direction des routes Ouest est décédé dans son camion de balisage après qu'un transport de fuel l'ait percuté et ait pris feu.

Les accidents corporels qui laissent l'accidenté avec des séquelles physiques irréversibles et des séquelles psychologiques durables sont plus nombreux encore. Le nombre d'intervenants blessés sur la route a augmenté de 20 % en 2012 par rapport à 2011, suite à des accidents impliquant des usagers.

Les accidents d'usagers sur les matériels de signalisation sont de plus en plus fréquents.

Le plus souvent, ce sont des comportements dangereux aux abords des chantiers, délibérés, tels que la vitesse excessive, l'irrespect des fermetures de voies, l'irrespect des inter-distances entre véhicules, ou par manque de vigilance, pour cause d'autres activités au volant (téléphone), qui sont à l'origine de ces accidents.

Objectifs

Dans le cadre des démarches afin de prévenir les risques des intervenants sur les routes, la direction des routes Île-de-France mobilise ses agents dans une action de sensibilisation des usagers aux risques pour les intervenants sur les chantiers routiers, notamment quand la réglementation de circulation spécifique au chantier n'est pas respectée, en particulier la vitesse maximale autorisée.

Les usagers qui ne respectent pas la réglementation sur la vitesse maximale autorisée sont conduits sur une aire où les agents de la DiRIF leur présentent leur métier, leurs missions, les risques de leurs activités et ceux pour les usagers.

Modalités

L'action se déroulera le 02 juillet 2013, de 10h00 à 17h00 sur l'autoroute A6 dans le sens province-Paris, au droit du chantier de rénovation des chaussées en béton. Sur cette section, deux voies de largeur réduite sont ouvertes à la circulation. Pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants, la **vitesse maximale autorisée** est fixée à **70 km/h**.

La vitesse pratiquée par les usagers est contrôlée par les forces de l'ordre au droit du chantier, dans le sens province-Paris sur la commune de Villabé.

Les contrevenants sont interceptés par les forces de l'ordre et conduits sur l'aire de la station TOTAL. Ils sont accueillis par les agents de la DiRIF, avec l'assistance des forces de l'ordre, qui expliquent aux usagers contrevenants l'importance du respect de la réglementation de la circulation, notamment de la vitesse à l'approche et au droit de la zone de travaux.

Parce qu'ils interviennent pour votre sécurité, n'oubliez jamais la leur!



Plan de situation



